

N°511

du 03
JUILLET
2012**Editorial**Par Koffi
SOUZA**TOTALITARISME AU NORD MALI**

Quand la religion s'insère dans la sphère politique, quand au nom de cette religion les gouvernants prétendent imposer aux citoyens des obligations de comportement, il n'y a plus de libertés publiques et bientôt plus de démocratie du tout. Dans une sorte de spirale infernale, les intégristes génèrent de plus extrémistes qu'eux. Ce qui se passe actuellement au Nord Mali en est la démonstration tragique.

Estimant qu'il ne doit pas exister d'intercesseur entre Dieu et les hommes et que seule doit s'imposer la charia, les islamistes d'Ansar ed-Dine se sont lancés dans la destruction des mausolées de Tombouctou, la cité des 333 saints. Ils ont brisé la porte sacrée d'une mosquée du XV^e siècle, après avoir démoli pendant le week-end sept des seize mausolées de saints musulmans de la ville.

L'Association des leaders religieux du Mali a condamné «le crime de Tombouctou». «Même le prophète (Mahomet) lui-même allait visiter les tombes et les mausolées. C'est de l'intolérance», a estimé l'association dans un communiqué.

Fatou Bensouda, procureur de la Cour pénale internationale (CPI), a déclaré : «Mon message à ceux qui sont impliqués dans cet acte criminel est clair : arrêtez la destruction de biens religieux maintenant. C'est un crime de guerre pour lequel mes services sont pleinement autorisés à enquêter».

Il ne reste plus beaucoup de temps pour sauver Tombouctou et pour rendre la liberté de pensée aux Maliens.

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**P.3 Répartition des 91 députés de la future Assemblée nationale**

6 préfectures perdent 1 siège, 3 préfectures gagnent 1 siège de plus et le Golfe passe de 7 à 10 sièges

* Sur les 10 sièges ajoutés, 7 vont à la Maritime et Plateaux, 3 à la Centrale, Kara et Savanes.

**P.5 BEACH VOLLEY- JUNIOR /
COUPE D'AFRIQUE**

**Qualification du
Togo pour la Coupe
du monde junior de
Beach Volley**



Pascal Bodjona, Ministre de l'Administration territoriale

P.4 Sur la période 2007-2011

**L'encours de la dette
intérieure du Togo en
augmentation de 18,5%**

P.3 Face au développement de son trafic aérien

**Le Togo adhère aux
nouvelles mesures pénales
contre le terrorisme aérien**

P.5 Facilitation de transport sur le corridor Lomé-Ouagadougou

**La BAD réhabilite et bitume
150 km de route au Togo**

* Pour le projet, le Togo a bénéficié d'un total de 55,135 milliards de francs Cfa dont 40,865 milliards sous forme de don.

**PA-LUNION****www.pa-lunion.com**

- Actualités Nationales

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Sport
- * Culture...

- Informations Internationales

- Réflexions...

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Répartition des 91 députés de la future Assemblée nationale

6 préfectures perdent 1 siège, 3 préfectures gagnent 1 siège de plus et le Golfe passe de 7 à 10 sièges

*** Sur les 10 sièges ajoutés, 7 vont à la Maritime et Plateaux, 3 à la Centrale, Kara et Savanes.**

Sylvestre D.

Ça y est, le Gouvernement togolais vient d'officialiser la répartition des sièges dans la perspective de la future Assemblée nationale. Il est déjà acquis, depuis le 31 mai 2012, que le nombre passe de 81 à 91 députés. La clef de répartition retenue est la conjugaison du critère démographique (70%) et du critère géographique (30%). Elle n'est appliquée qu'après imputation de 70 sièges correspondant aux 35 préfectures existantes. « Pour que le mode de scrutin qui est la proportionnelle ait un sens, il faut que le nombre de députés soit égal ou supérieur à deux », a toujours insisté le pouvoir de Lomé. L'autre certitude, qui est aujourd'hui confirmée, a été de procéder à la réunification de la commune de Lomé et la préfecture du Golfe en une unique circonscription électorale, par « souci de réduire les disparités entre la commune de Lomé et son hinterland, la préfecture du Golfe ». D'où le nouveau concept de la préfecture de Golfe réunifié.

Dans un document titré « Mémoire sur les manifestations organisées à Lomé les 12, 13 et 14 juin 2012 par le groupe des associations et des partis



Pascal Bodjona, Ministre de l'Administration territoriale

politiques dénommé Collectif Sauvons le Togo», et publié le 29 juin dernier, le Gouvernement togolais fait tomber le mystère qui entourait la répartition des 91 sièges, surtout les 10 sièges ajoutés. D'entrée, on y découvre que les préfectures de Yoto, des Lacs, d'Amou, de Kloto et de Wawa ont perdu un siège, passant de 3 à 2 députés chacune. Le même sort a frappé le Tone qui a chuté de 4 à 3 sièges. Pendant ce temps, d'autres préfectures peuvent sourire. Il s'agit de Haho, de Tchamba et de Dankpen qui ont grandi de 2 à 3

sièges chacune. Quant au Golfe réunifié, il gagne 3 sièges de plus, passant de 7 à 10 députés dans la prochaine Législature.

Parallèlement, d'autres localités n'ont pas été bousculées : Oti, Zio, Sotouboua, Ogou, Tchoudjo, Blitta, Kozah, Bassar et Vo. Ces préfectures ont conservé leurs 3 députés de 2007 chacune. Pour leur part, les circonscriptions électorales de Kpendjal, Est-Mono, Kéran, Tandjoaré, Avé, Doufelgou, Agou, Moyen-Mono, Binah, Assoli et Danyi ont préservé leur acquis de 2 sièges chacune. Enfin, les

préfectures de Kpélé, Anié, Akébou, Bas-Mono et Cinkassé sont passées de 0 à 2 sièges chacune. Au total, 50 députés pour la Maritime et les Plateaux, gagnant 7 nouveaux sièges, et 41 députés pour la Centrale, la Kara et les Savanes, soit 3 sièges gagnés.

Les critères de poids démographique et de superficie sont appliqués avec un coefficient de pondération à toutes les préfectures. Ainsi, toutes les circonscriptions électorales au ratio pondéré supérieur ou égal à 2,75% s'en sortent avec 3 sièges. Le plus fort ratio pondéré est celui du Golfe réunifié (17,93%). Et le ratio inférieur à 2,75% donne à la préfecture 2 sièges. Soit le nombre de base pour toutes les 35 préfectures. Le plus faible ratio est celui de Danyi (0,66%).

Voilà qui est de nature à fixer tout le monde. Des propositions contraires peuvent être émises. Seulement, suivant la loi, seul un décret doit y procéder. Ajuste titre, le pouvoir de Lomé précise : « l'expérience a montré que les pratiques antérieures consistant à adopter une clef de répartition reposant sur des bases subjectives ont toujours suscité des contestations. Le débat reste donc ouvert sur cette question ».

VERBATIM Par Eric J.

L'étape suivante

Le temps imparti pour les prochaines élections législatives avance à grand pas. A moins d'une surprise due peut être à des accords politiques, le scrutin se tiendra avant la fin de cette année 2012. Dans cette perspective, le gouvernement togolais s'acharne à mettre en place les dispositifs réglementaires pour une bonne organisation du scrutin.

Déjà, un code électoral a été soumis au vote des députés à l'hémicycle. Selon le gouvernement, ce code a pris en compte une bonne partie des recommandations des missions européennes d'observation. A en croire certains membres du gouvernement et quelques hommes politiques, ce texte est mieux, dans le fond, que l'ancien.

Ensuite, le gouvernement a adopté en conseil des ministres le projet de loi organique fixant le nombre de députés à l'Assemblée nationale. Au nombre de 81 députés actuellement, ce chiffre, réparti entre 30 subdivisions administratives, les préfectures, et la ville de Lomé, a été porté à 91. Selon le gouvernement, il s'agit de rapprocher davantage l'administration des administrés en tenant compte de l'augmentation du nombre des préfectures qui est désormais 35. Ce projet a été également voté par l'Assemblée nationale.

Comme l'a indiqué un communiqué conjoint des représentations diplomatiques de l'Union européenne, des Etats-Unis, de la France, de l'Allemagne et des nations Unies, le gouvernement va mettre en place une nouvelle commission électorale indépendante. A cet effet, le Président de l'Assemblée nationale, El hadj Abass Bonfoh, a invité les partis politiques, les associations de la société civile à répondre à l'appel à candidature ouvert par son institution qui doit, selon la constitution, désigner quelques membres pour la commission.

Tout ceci ne se fait pas sans les contestations de l'opposition qui réclame l'annulation pure et simple de tous ces textes et des discussions pour obtenir un consensus autour des lois électorales. Entre autres, l'augmentation du nombre de sièges a fait l'objet de marches de protestation dans deux localités.

Aux dernières nouvelles, cette répartition est déjà proposée pour répartir les 91 sièges. Certaines circonscriptions électorales ont perdu un siège et d'autres en ont gagné entre un et trois. Quand aux nouvelles préfectures, elles en ont pris deux.

Logiquement, l'étape suivante sera la nomination des membres de la Commission électorale pour boucler le travail gouvernemental et rentrer dans le vif du sujet.

Face au développement de son trafic aérien

Le Togo adhère aux nouvelles mesures pénales contre le terrorisme aérien

Conscientes de nouveaux types de menaces contre l'aviation civile, des autorités de par le monde essaient d'y adapter de nouveaux efforts concertés et de nouvelles politiques de coopération. Très tôt, déjà en 1963, la convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs devait permettre de sécuriser l'aviation civile. Ainsi que celle de La Haye de 1970 sur la répression de la capture illicite d'aéronefs, ou encore la convention de Montréal de 1971 portant sur la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile. Mais ce n'est pas pour autant que la sécurité et la sûreté des passagers et des biens s'en sont sorties plus assurées.

« Il est alors apparu nécessaire de revisiter ces différents textes en vue d'en moderniser certains aspects pour répondre aux menaces nouvelles et émergentes, notamment le fait de s'emparer d'un aéronef en service ou d'organiser, de commanditer ou de faciliter tout acte préjudiciable à la sécurité de l'aviation civile », a expliqué le ministre Elliott Ohin des Affaires étrangères et de la coopération le vendredi 22 juin dernier à ses collègues du conseil des ministres.

A l'occasion, le Togo adoptait un projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale et du protocole complémentaire à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, adoptés à Beijing, en Chine, il y a moins de 2 ans, le 10 septembre 2010.

Il s'agit ici d'élargir et de renforcer la coopération internationale en la matière, et de rénover le cadre juridique. Les Etats doivent à présent s'engager à réprimer les infractions de peines sévères, et à préciser les conditions de mise en œuvre de la responsabilité pénale, civile ou administrative d'une personne morale située sur le territoire d'un Etat partie. Quant au protocole complémentaire à la convention, il y ajoute de nouvelles infractions comme la tentative ou la complicité de détournement d'aéronefs, des dispositions procédurales et en élargit la portée afin d'englober les différentes formes de détournements effectués avec des moyens de technologies modernes. Avec le développement du trafic aérien au Togo, prévu pour atteindre le million et demi de passagers l'an à l'horizon 2020, avec pour corollaire la construction d'un nouvel aéroport,



Elliott Ohin, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

le pays a intérêt à adhérer à la nouvelle vision.

Si un Etat partie prend les mesures nécessaires pour engager la responsabilité d'une personne morale en vertu du texte, il s'efforce de veiller à ce que les sanctions pénales, civiles ou administratives applicables soient efficaces, proportionnées et dissuasives. Ces sanctions peuvent être notamment d'ordre pécuniaire. L'Etat partie

prend les mesures nécessaires pour établir sa compétence aux fins de connaître des infractions, au cas où l'infraction est commise sur son territoire, ou si elle l'est à l'encontre ou à bord d'un aéronef immatriculé dans cet Etat. Ou encore si l'aéronef à bord duquel l'infraction est commise atterrit sur son territoire avec l'auteur présumé de l'infraction encore à bord. Ou notamment si l'infraction est commise par un ressortissant de cet Etat. Dans tous les cas, le conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale est informé des circonstances des infractions et des mesures prises à l'égard de l'auteur ou de l'auteur présumé de l'infraction et notamment de toute la procédure judiciaire ou d'extradition.

Le projet de loi, en seulement deux articles, sera soumis à l'examen et à l'adoption par les députés. « Sa ratification par le Togo lui permettra de se mettre en conformité avec les exigences internationales, de contribuer à la modernisation du cadre juridique de la sûreté de l'aviation civile et de participer à la mise en œuvre de la stratégie anti-terroriste mondiale des Nations Unies adoptée le 8 septembre 2006 à New York », précise le ministre Ohin.

Facilitation de transport sur le corridor Lomé-Ouagadougou

La BAD réhabilite et bitume 150 km de route au Togo

*** Pour le projet, le Togo a bénéficié d'un total de 55,135 milliards de francs Cfa dont 40,865 milliards sous forme de don.**

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (Bad) a approuvé, le 27 juin à Tunis, le financement de la réhabilitation et le bitumage de 303

la réhabilitation d'infrastructures sociales et d'appui aux femmes, ainsi que deux volets importants pour la facilitation du transport et le renforcement des capacités, indique



Donald Kaberuka, Président de la BAD

km de route sur le corridor international Lomé-Ouagadougou, dont 150 km au Togo et 153 km au Burkina Faso. Le projet comporte également des aménagements connexes tels que la construction de plus de 100 km de pistes rurales,

un communiqué de la Banque. La contribution de la Banque au financement du projet s'élève à 175,66 millions d'unités de compte (UC), soit 278,6 millions de dollars (environ

(suite à la page 4)

Sur la période 2007-2011

L'encours de la dette intérieure du Togo en augmentation de 18,5%

Jean Afolabi

Le ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction de la Dette Publique, a rendu public un rapport analytique annuel sur la dette de l'administration centrale togolaise sur la période 2007-2011. Des prévisions sont aussi faites pour la période 2012-2014. On apprend que l'encours de la dette intérieure est passé de 443,72 milliards en 2007 à 525,82 milliards de francs Cfa en 2011, soit une augmentation de 18,5%. Il représente en moyenne 32,54% du PIB sur la période considérée ; un niveau jugé élevé, compte tenu des impayés accumulés d'année en année. Le taux d'endettement observé a une tendance baissière, mais demeure élevé compte tenu d'un stock important d'arriérés de paiements. Quant au stock de la dette intérieure au 31 décembre 2011, il se chiffre à 532,1 milliards de francs Cfa, contre 492,9 milliards de francs Cfa un an auparavant. Soit une hausse de 12,1%. Même s'il faut noter que le Trésor n'accumule plus d'arriérés commerciaux.

Au rang de ce qui crée la dette, depuis 2008, la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique a, à son actif, huit émissions de bons du Trésor pour faire face aux décalages de trésorerie. Des émissions réalisées sur le marché régional avec des maturités différentes, pour un montant global de 135 milliards de francs Cfa. Plus est, pour le financement de ses investissements, le Gouvernement togolais a fait cinq émissions d'obligations sur le marché financier régional pour 146,08 milliards de francs Cfa. Au titre de la dette intérieure structurée à la fin décembre 2011, au cours de la gestion 2011, le Togo a mobilisé sur le marché financier, à travers trois émissions de bons du Trésor, un total de 60 milliards de francs Cfa pour des raisons de décalage de trésorerie et une obligation de 60 milliards de francs Cfa pour la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures routières.

Comme tout bon débiteur, l'Etat a mis en place un processus d'apurement qui se poursuit. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'apurement de la dette intérieure commerciale privée commencée en août 2009, il a été payé, au titre de l'année 2011, 4,07 milliards de francs Cfa, portant le montant total remboursé à 27,34 milliards de francs Cfa à fin 2011. Le Gouvernement attend apurer le reliquat de cette dette en 2012 dont le montant s'élève 5,3 milliards. Les dettes financière et sociale, elles, feront l'objet d'un traitement approprié à définir par la Commission Nationale d'Apurement de la Dette Intérieure (CNADI). Au titre de la dette intérieure structurée, en 2011, il a été payé 103,5 milliards de francs Cfa par prélèvement automatique par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Et en prévision de



Adji Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

remboursement pour la période 2012-2014, le service moyen annuel est estimé à 46,64 milliards de francs Cfa. Le remboursement de cette dette à bonne date devra exercer une grande pression sur la trésorerie de l'Etat.

Pour rappel, dans la dette intérieure, la dette commerciale est celle qui est née des opérations commerciales ou de prestations de services faits par des opérateurs économiques en direction de l'Etat. La dette commerciale privée, d'un montant de 32,6 milliards après décote, fait l'objet d'apurement depuis 2009. A fin 2011, il a été payé envers les différents créanciers un montant total de 27,34 milliards de francs Cfa. Pour sa part, la dette financière est constituée de concours financiers accordés à l'Etat par des banques locales, les avances de trésorerie des entreprises publiques, les avances statutaires de la BCEAO à l'Etat ainsi que les emprunts obligataires émis sur le marché régional. Les avances statutaires et les emprunts obligataires faisant l'objet de paiement régulier par débit automatique. Dans le cadre de l'assainissement des banques, presque la totalité des créances compromises des banques, soit 88,14 milliards de francs Cfa, ont

été titrisées et font l'objet d'apurement. Enfin, la dette sociale concerne essentiellement les engagements de l'Etat à l'égard de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de la Caisse de Retraite du Togo (CRT). Son évolution est quasi constante du fait qu'elle n'a pas fait l'objet d'apurement. En 2011, il a été payé 2,5 milliards de francs Cfa à la Caisse de Retraite du Togo. Les engagements et risques sont composés essentiellement des comptes créditeurs des déposants ouverts dans les livres du Trésor.

Le constat est que le service de la dette intérieure, rapporté aux recettes fiscales, connaît un niveau relativement élevé, comparativement à celui de la dette extérieure. Cette situation est due d'une part aux engagements que le Togo prend vis-à-vis du système bancaire et d'autre part aux remboursements des titres publics. Pours'en sortir, du côté de l'Autorité, il se dit que seule la création d'un fonds de désendettement avec le concours des bailleurs de fonds et l'octroi des appuis budgétaires conséquents permettront à l'Etat de réduire, de façon significative, le niveau de ce stock de dette en vue de contribuer à la relance de l'économie.

Point de vue sur les perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne

La parade contre la possibilité d'une nouvelle flambée des cours du pétrole

« Dans le passé, tout fléchissement de l'économie mondiale était très mal vécu par l'Afrique subsaharienne. Ce n'est plus le cas depuis quelques années. Alors que l'économie mondiale vacillait l'année dernière, la région a enregistré un taux de croissance de 5%, certains pays à faible revenu connaissant même une croissance plus rapide. L'économie de la plupart des pays de la région a continué de croître, même au plus profond de la récession, en 2009.

À quoi cela tient-il et quelles sont les chances que la région continue d'obtenir de solides résultats en matière de croissance, même si l'économie mondiale se heurte à de nouvelles difficultés, telles qu'une aggravation des problèmes financiers de la zone euro ou une nouvelle envolée des cours du pétrole ? À mon avis, les perspectives économiques restent positives pour l'Afrique subsaharienne malgré ces risques mondiaux.

Considérons tout d'abord ce qui s'est passé depuis l'éruption de la crise financière mondiale, il y a près de quatre ans. Alors que la production n'a pas encore retrouvé les niveaux antérieurs à la crise dans beaucoup de pays avancés, en Afrique subsaharienne, la croissance ne s'est guère écartée des taux de la période de haute conjoncture des années 2004 à 2008, pendant laquelle les pays à faible revenu ont vu leur économie croître à un rythme moyen de 6%. Certains pays à revenu intermédiaire de la région – dont l'Afrique du Sud – ont toutefois été plus gravement touchés par les problèmes mondiaux, du fait de leur plus grande intégration dans l'économie internationale. Depuis le début de la crise mondiale, l'Asie émergente a été la seule des grandes régions du monde à croître plus rapidement que l'Afrique subsaharienne - et le FMI table sur un résultat du même ordre en 2012, avec un taux de croissance



Mme Antoinette M. Sayeh

d'environ 5½ % en Afrique subsaharienne.

Quant au Togo, le programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), qui s'était conduit avec succès en 2011, a créé des conditions favorables pour la relance de l'économie nationale. La croissance s'est ainsi accélérée à 4,9% en 2011, tirée principalement par la production agricole, notamment cotonnière et vivrière, la reprise des activités du Port Autonome de Lomé et les investissements publics ; les crédits à l'économie ont été favorisés par un large regain de confiance dans l'économie.

La performance budgétaire est encourageante, les recettes dépassant les prévisions budgétaires et les dépenses étant contenues, en poursuite de la tendance de la période 2008-2011. Le dépassement des dépenses courantes par rapport au budget 2011 était minime, malgré des subventions aux prix des produits pétroliers qui ont atteint 32,5 milliards de FCFA (et cela en dépit de deux augmentations des prix à la pompe de 10% au total en 2011). Les dépenses d'investissement public ont crû de 16,7%.

C'est une très heureuse évolution par rapport aux faibles taux de croissance et aux crises économiques que le Togo — et l'Afrique subsaharienne — ont connues durant les années 80 et 90. De nombreux facteurs expliquent, bien sûr, cette plus grande résistance de la région. Celle-ci est, dans l'ensemble, politiquement plus stable ; les cours des produits de base ont évolué de manière favorable pour nombre des pays exportateurs ; et, surtout, la plupart des gouvernements ont mis en œuvre des politiques économiques prudentes et des réformes soutenant la croissance.

Les politiques économiques de la dernière décennie, en particulier, ont été fermement orientées vers la stabilité économique et la libéralisation des marchés. L'inflation a été dans l'ensemble maîtrisée, les réserves de change ont augmenté et le poids de l'endettement a été réduit grâce, en partie, aux allègements de dette. De ce fait, les niveaux d'investissement ont augmenté, les systèmes bancaires contribuent davantage à la mobilisation de l'épargne et à l'octroi de crédits tandis que l'adoption de nouvelles technologies stimule la productivité de la main-d'œuvre.

Les politiques économiques vigoureuses appliquées ont aussi bien servi les intérêts de l'Afrique

subsaharienne quand la crise mondiale a frappé. Du fait que l'inflation était faible et que les situations budgétaires étaient saines dans l'ensemble, les pays de la région ont pu prendre des mesures pour compenser la chute brutale de la demande d'exportation. La solidité de l'épargne nationale a protégé, dans une large mesure, les systèmes bancaires africains des tensions financières mondiales. Enfin, la rapidité avec laquelle les partenaires internationaux, dont le FMI, ont réagi en engageant environ 5 milliards de dollars EU pour l'Afrique subsaharienne en 2009, a permis à la région de traverser la tourmente.

Tout n'est pourtant pas rose. Si l'accélération de la croissance économique a permis de réduire la pauvreté dans la région, celle-ci n'en demeure pas moins à des niveaux inacceptables. Les conditions de vie restent, en effet, précaires dans beaucoup de pays. D'où la nécessité de veiller à ce que la croissance profite vraiment à tous.

Parmi les risques qui pèsent sur les perspectives économiques mondiales, figurent notamment la recrudescence des tensions financières dans la zone euro, qui a déjà fortement freiné l'économie mondiale en 2011, et la possibilité d'une nouvelle flambée des cours du pétrole sous l'effet des incertitudes géopolitiques. Une évolution défavorable dans l'un ou l'autre de ces domaines aurait inévitablement des conséquences négatives pour l'Afrique subsaharienne : la croissance amputée, le chômage en augmentation et les soldes budgétaires de nombreux pays mis à mal.

Nous estimons néanmoins que des événements de ce type ralentiraient, certes, l'expansion économique de l'Afrique, mais ils ne la feraient pas capoter. Grâce à leurs faibles niveaux d'endettement et à leurs déficits budgétaires modérés, beaucoup de gouvernements disposeraient de la marge de manœuvre nécessaire pour supporter un ralentissement économique en recourant davantage à l'emprunt sans avoir à amputer fortement les dépenses. Bien que certains pays d'Afrique de l'Est subissent encore les effets d'un emballement des prix à la consommation observé l'an dernier, l'inflation reste dans l'ensemble bien maîtrisée.

Une dernière remarque. Tant que la croissance reste vigoureuse, les responsables des pays de la région devront s'efforcer d'améliorer les situations budgétaires et constituer des marges budgétaires de sécurité suffisantes pour pouvoir faire face à tout nouveau choc extérieur. Cela permettra à l'Afrique subsaharienne de garder le cap, c'est-à-dire de maintenir une croissance forte, et de réduire la pauvreté, deux objectifs indispensables à une amélioration générale des niveaux de vie de la population ». Il s'agit d'un éditorial de Mme Antoinette M. Sayeh, Directrice du Département Afrique au Fonds Monétaire International (FMI), écrit en mai 2012.

Facilitation de transport sur le corridor Lomé-Ouagadougou

La BAD réhabilite et bitume 150 km de route au Togo

(suite de la page 3)

139,3 milliards de francs Cfa) des ressources du Fonds africain de développement (Fad) et de la Facilité des Etats Fragiles, représentant un peu plus de 70% du coût total du projet. Sur le financement de la Banque, 136,33 millions d'UC (soit 216,2 millions de dollars) sont sous forme de don, dont 84,6 millions d'UC au Burkina Faso, en plus d'un prêt de 21,53 millions d'UC, soit un total de 106,13 millions d'UC. Pour sa part, le Togo a bénéficié d'un total de 69,53 millions d'UC (109,85 millions de dollars) dont 51,73 millions d'UC (81,73 de dollars) sous forme de don.

Au département Infrastructure de la Banque, on estime que le corridor Lomé-Ouagadougou est d'une

importance stratégique pour les deux pays. Et que, pour le Togo, c'est la première et principale liaison routière reliant toutes les régions du pays, alors que pour le Burkina Faso enclavé, ce corridor avec le port de Lomé sert à l'écoulement de plus de 60% de ses échanges commerciaux avec l'extérieur. « Le Burkina comme le Togo ont réalisé ces dernières années d'importants progrès en matière de réformes sectorielles visant à améliorer la gouvernance dans le secteur des transports, notamment la mise en place des organes autonomes de financement de l'entretien routier ainsi que des programmes sectoriels visant à établir les priorités et à rationaliser l'allocation des ressources dans le secteur, la facilitation du transit et la promotion

d'une croissance partagée », a souligné M. A. Oumarou, chef de la division au département Infrastructure.

Le projet a bénéficié de l'apport financier de plusieurs partenaires au développement, et l'on s'attend à ce que sa réalisation aura un impact positif considérable sur les économies du Togo et du Burkina Faso, sur l'intégration régionale de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), et dans la vie de millions de personnes vivant dans cette région, notamment la situation de la femme dans les deux pays. Dans le secteur des infrastructures, la Bad est déjà active au Togo, avec notamment la réhabilitation en cours à Lomé du tronçon rond point Port-Avépozo sur le corridor Abidjan-Lagos.

BEACH VOLLEY- JUNIOR /COUPE D'AFRIQUE

Qualification du Togo pour la Coupe du monde junior de Beach Volley

Agbegnikou Antoine et Apezoumon Florent représenteront le Togo à la Coupe du monde junior de Beach volley prévue du 29 août au 02 septembre prochain au Canada.... Ils se sont qualifiés à l'occasion de la de la Coupe d'Afrique de Beach junior disputée à la plage de Lomé du 29 juin au 1er juillet.



Le tandem togolais s'est classé 3e à l'issue de la compétition en battant en match de classement la Sierra Leone par 2 sets à 0 (21:19) (25:23).

en finale des messieurs, les burundais Briand Mugabowigabo et Yvan Bruce Dukundane ont remporté la médaille d'or en battant par 2 sets à 0 (21:16) (21:11) les sud-africains Dean William Layters-Steven Carlo Van Nelson.

Chez les dames, les rwandaises Denyse Mutatsimpundu et Charlotte

Nazyisenga ont battu en finale la paire sud africaine Liezle Petersen - Christin Brittiny Deelcarne par 2 sets à 0 (21:15) (23:21).

Le Nigeria s'est classé troisième chez les dames après sa victoire 2 sets à 0 (21:12) (21:10) devant le Guinée.

A l'issue de la compétition, 6 pays au niveau des chaque sexe sont qualifiés pour la coupe du monde Beach volley de la catégorie à Halifax au Canada du 29 août au 02

septembre 2012. Il s'agit, chez les dames du Rwanda, de l'Afrique du sud, du Nigeria, de Guinea Conakry, du Ghana et de la Sierra Leone. Chez les hommes, le Burundi, l'Afrique du sud, le Togo, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et le Ghana sont qualifiés.

Des tandems de 11 pays africains ont pris part à la plage de Lomé du 29 juin au 1er juillet 2012 à la phase finale de la Coupe Africaine de Beach Volley Junior.

FOOTBALL /CHAMPIONNAT D1/23^E JOURNEE

Dyto, maître chez lui

Le jeu de chaise musicale continue entre Dyto et Unisport ; Agaza baisse pavillon devant les Douanes 2-3 et Semassi fait voler en éclats Asko 3-1. Voilà quelques faits marquants de la 23e journée de la D1 disputée dimanche.

Dyto confirme sa suprématie à Lomé. Le club militaire opposé à Unisport qui lui dispute le fauteuil du leader depuis quelques semaines, a réussi l'essentiel en épinglant le club de Sokodé 1-0, reprenant du coup le fauteuil du leader avec 37

point, à une longueur de son adversaire du jour.

A Lomé également, l'AS Douanes a fait une bonne opération en allant s'imposer chez Agaza à Gblossimé. Les Scorpions avaient pourtant ouvert le score puis rétabli la parité par l'entremise de Lawson Fessou (9 buts sur 11 depuis la reprise). Mais Saibou Badarou, auteur d'un triplé permet aux Douaniers de l'emporter au finish 3-2. Avec désormais 34 points, les Douaniers conservent leur 3e rang pen-

dant qu'Agaza occupe la 7e place avec ses 27 points.

A Sokodé, Semassi a fait fort en étrillant Asko 3-1. Une victoire qui permet aux Guerriers de Tchaoudjo d'occuper désormais le 5e rang avec 28 points, juste à une longueur des Messagers de Fiokpo, battus à Tchamba par Koroki 1-0.

Autres résultats : Foadan corrige Abou Ossé 2-0 ; Gomido désillusionne As Togo Port 1-0 ; Sara Sport et Tchaoudjo A.C. font match nul 0-0.

ATHLETISME/18^E CHAMPIONNATS D'AFRIQUE

Le Nigeria finit sur la première marche

Petite surprise aux Championnats d'Afrique d'athlétisme 2012 qui se sont achevés, dimanche, à Porto Novo : avec 21 médailles dont 10 en or, le Nigeria finit en tête du classement des nations devant le Kenya, l'Afrique du Sud et le Sénégal. Quant au Togo présent avec une douzaine d'athlètes, il rentre sans un métal.

Les Championnats d'Afrique d'athlétisme 2012 à Porto-Novo ne resteront pas dans les mémoires éthiopiennes. Dix-septièmes, ses athlètes enregistrent un échec cuisant contrairement aux Kenyans qui finissent deuxièmes au classement des nations avec 27 médailles gagnées, dont 9 en or.

Ethiopie et Kenya n'avaient pas forcément envoyé leurs meilleurs représentants au Bénin, contrairement au Nigeria qui termine meilleure nation grâce à ses 10 médailles d'or. Le Nigeria devance le Kenya, l'Afrique du Sud et le Sénégal.

Les Nigériens ont assuré leur sacre en remportant la toute dernière finale de ces Championnats d'Afrique 2012, celle du 4x400m hommes. Les Ouest-Africain(e)s ont par ailleurs réussi une collecte de titres dimanche 1er juillet 2012 avec les succès de Gloria Asumnu (200m dames), de Muizat Odumosu (400m haies dames), de Vivian Chukwuemeka (poids dames) et du relais 4x400m femmes.

Le Kenya n'a pas été en reste avec quatre breloques dorées, ce dimanche. L'Ivoirien Ben Youssef Méité en a offert une toute première

à son pays, sur 200m. Le sprinteur s'est offert une double revanche : sur l'Egyptien Amr Seoud, deuxième, qui l'avait battu en finale des Championnats d'Afrique 2010. Et sur sa disqualification en séries du 100m.

Mais la grosse sensation de la dernière journée de compétition est venue du 800m dames. Francine Niyonsaba s'y est imposée en 1 minute 59 secondes et 11 centièmes. Malgré un sens tactique très aléatoire, elle a devancé la Kenyane Eunice Sum et la Marocaine Malika Akkaoui.



Foire Artisanale du Togo

Le Label de l'Artisanat Africain

KARA 2012

05 AU 15 JUILLET

PLUS DE 200 STANDS, 15 PAYS PARTICIPANTS

THEME : L'ARTISANAT TOGOLAIS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

INFOLINE 22 26 15 64
9005 53 75 / 98 36 07 71


















EXPOSITIONS - VENTES CONFERENCES - DEBATS CONCOURS MISS DEFILES DE MODE EXHIBITIONS NOCTURNES PRESTATIONS D'ARTISTES TOUR CARAVANE DINER GALA
































REPÈRES

Les commerçantes dans l'espace CEDEAO

Une étude sur les mouvements migratoires de femmes entrepreneurs togolaises dans l'espace CEDEAO à travers les frontières Togo-Bénin et Togo-Ghana a été validée au cours d'un atelier organisé par le Groupe de réflexion et d'Action Femme Démocratie et Développement (GF2D) le vendredi 29 juin à Lomé.

Cette étude a pour objectif de présenter l'état des lieux des difficultés rencontrées par les femmes commerçantes dans leurs mouvements migratoires au sein de l'espace CEDEAO et faire des propositions en guise de contribution pour la libre circulation des personnes. Elle a également permis d'analyser les facteurs qui constituent les obstacles pour la promotion de l'entrepreneuriat et la libre circulation des femmes commerçantes togolaises dans l'espace CEDEAO. Selon le consultant Togbonou Koffi Sémegnon, les difficultés que rencontrent les femmes commerçantes et entrepreneurs sont entre autres l'extorsion d'argent par les fonctionnaires des frontières, le refus d'accès au laissez-passer et à l'acquisition des papiers de voyages. Cette situation entraîne pour ces femmes la perte de temps, la saisie des marchandises, les violences verbales physiques et sexuelles. La coordinatrice du GF2D, Houmey Eklou-Koevanu a indiqué qu'à la suite des résultats ainsi présentés, son institution accompagnera les femmes dans l'exercice de leurs fonctions en mettant à la disposition des autorités un document de plaidoyer et en les formant en leadership, en entrepreneuriat, en management et en droit socio-économique afin qu'elles s'approprient le droit de résidence et d'établissement. Pour la secrétaire permanente de l'espace CEDEAO-UEMOA, représentant le ministre de l'Economie et des Finances, Kassa Traoré, les résultats de l'étude feront l'objet d'une analyse pertinente et le gouvernement est disposé à accompagner les femmes commerçantes dans leurs déplacements dans l'espace.

Le ROAJELF-Togo installé

Le séminaire national de formation des formateurs en genre a pris fin le jeudi 28 juin à Lomé par l'installation de la section-Togo du Réseau Ouest Africain des Jeunes Femmes Leaders (ROAJELF).

Cet atelier de quatre jours initié par le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) en collaboration avec le ministère de la Promotion de la Femme, ont permis aux participants de mieux maîtriser les concepts d'analyse et d'intégration du genre dans les politiques et programme nationaux de développement. Dix modules contenus dans le manuel d'apprentissage genre de la CCDG ont été développés au cours de ces assises. Il s'agit entre autres des techniques de budgétisation, du concept d'intégration genre, du genre et la politique de développement, de la vision 20/20 et de la lutte en faveur de l'équité et de l'égalité du genre. Le ROAJELF-Togo est dirigé par un bureau de treize membres. Il est présidé par Mme Kuéviaké Adakou. Ce réseau créé en 2009 a son siège à Dakar (Sénégal). L'antenne nationale de ce réseau aura pour tâche, entre autre, de renforcer les capacités des femmes en matière de leadership, de connaissances des instruments nationaux et internationaux de vulgarisation des droits de la femme en vue de participer dignement au développement du Togo. Présidant la cérémonie de clôture, la ministre de la Promotion de la Femme, Henriette Olivia Amédjogbé-Kouévi a réitéré sa gratitude au CCDG et à la cellule CEDEAO-UEMOA/Togo qui par leurs appuis techniques et financiers ont apporté une contribution au succès de l'atelier. Pour la ministre, cet atelier a permis aux participants d'appréhender sous un éclairage nouveau les concepts d'analyse et d'intégration genre dans les politiques et programmes nationaux de développement. Elle a saisi l'occasion pour exhorter les jeunes filles du ROAJELF à travailler d'arrache pied afin de relever les défis pour le changement. Pour sa part, la directrice de la CCDG, Aminatta Dibbi s'est félicitée de l'accueil favorable que les participants ont réservé à l'outil pédagogique que le centre a mis à leur disposition. Elle a convié les séminaristes à être des vecteurs de dissémination du manuel d'apprentissage genre dans les services, familles et dans les communautés. Elle a remercié le formateur Socé Sène pour le climat de convivialité fondé sur l'amitié, la fraternité et surtout l'esprit d'équipe dans lequel il a conduit les travaux.

La décentralisation pour le progrès communautaire

Un atelier de renforcement de capacités sur la décentralisation et le développement local a regroupé du 13 au 15 juin à Atakpamé, des leaders communautaires du canton de Djama et des agents des collectivités territoriales de la préfecture. Cette session de formation initiée par l'ONG Odjoubo basée à Atakpamé avec l'appui financier de ASC ProDem vise à outiller les leaders communautaires du canton de Djama et les agents des collectivités locales de l'Ogou afin qu'ils puissent contribuer efficacement à la bonne gouvernance. Il s'agit de permettre à ces acteurs locaux d'élaborer une stratégie d'action efficace pour mobiliser les ressources nécessaires au développement de la préfecture de l'Ogou. Les participants ont suivi des exposés sur des thèmes relatifs entre autres aux enjeux de la décentralisation, et du développement local dans l'Ogou, les préalables de la bonne gouvernance locale, les paramètres de la décentralisation, le contrôle public de l'action citoyen, le rôle et la responsabilité des acteurs dans la gestion financière des collectivités etc. En clôturant cet atelier, le secrétaire général de la préfecture de l'Ogou, Bitho kondo Pépin a félicité et encouragé l'ONG Odjoubo et ses partenaires pour leur appui constant dans la formation des agents des collectivités territoriales et autres leaders communautaires. Il a convié les bénéficiaires de ces enseignements à les mettre en pratique pour le bien de la communauté. Pour la représentante de l'ONG Odjoubo, Worou Aki Akossiwa Fariatou, la vision de son institution est d'aider les communautés à la base à se prendre en charge en vue d'un mieux être. Elle a insisté sur les enjeux de la décentralisation et du développement local qui sont nécessaires pour le progrès communautaire.

Francophonie

La France défend à peine le français dans le monde, selon Abdou Diouf

Surprenant mais vrai. Et quand ça vient de la bouche du Secrétaire général de l'OIF, le francophile passe du stade de l'étonnement à celui de l'inquiétude. La langue française que l'on apprend à défendre en Afrique est en voie de perte, la faute au pays qui a fait répandre cette langue dans le monde. Le Secrétaire général de la Francophonie s'exprimait dans une interview dans le quotidien québécois Devoir, le 30 juin dernier.

L'ex-président du Sénégal accuse l'intelligentsia et les hommes d'affaires français d'être les fossoyeurs de la langue française en refusant de faire sa promotion au profit de la langue de Shakespeare. Les universitaires et les intellectuels préfèrent parler l'anglais, même avec un mauvais accent, et dans les grandes sociétés, c'est l'anglais américain qui est de mise dans les conseils d'administration. Cela prête à sourire quand on sait que les autorités françaises se sont battues pour faire figurer "l'exception culturelle" pendant les négociations de l'OMC.

"Nous sommes quand même parvenus à obtenir que les autorités françaises s'intéressent réellement à la francophonie. Mais, en gros, les universitaires et les intellectuels s'en moquent. C'est la nouvelle trahison des clercs", explique-t-il. "Et les hommes d'affaires s'en moquent encore plus. Quand vous leur en parlez, vous les ennuyez. On a l'impression que seule la mondialisation les intéresse", s'est indigné M. Diouf.

C'est surtout dans les organisations internationales que le français tend à disparaître, malgré son poids démographique, plus 700 millions de locuteurs. "On a l'impression que de plus en plus les gens considèrent que l'anglais est la seule langue de communication internationale, à l'ONU, dans l'Union européenne et même aux Jeux olympiques", dit-il.

Le premier responsable de l'OIF fait confiance au nouveau locataire de l'Elysée pour donner un coup de pouce à la langue française. Il faut croiser les doigts, car avec la crise de la dette et les politiques



d'austérité budgétaire, la culture, on risque de s'en moquer comme d'une guigne.

Reste que les défenseurs de la langue française ne sont pas les Français de souche. Les Québécois et les Africains en sont les plus farouches défenseurs, surtout les habitants du Québec, les premiers à trouver des expressions françaises aux anglicismes.

"Si tous les pays de la francophonie étaient aussi résistants, aussi créatifs, aussi innovants en ce qui concerne le français, je serais heureux parce que vous faites quand même des choses extraordinaires", a souligné M. Diouf.

Patrimoine culturel

Les mausolées de Tombouctou détruits par les islamistes



mondial en danger.

Fondée entre le XIe et le XIIe siècles par des tribus touareg, et surnommée notamment "la cité des 333 saints", la ville de Tombouctou a été un grand centre intellectuel de l'islam et une ancienne cité marchande prospère des caravanes pendant l'empire du Mali et celui du Songhaï.

Les islamistes accusent les mausolées d'être haram, c'est-à-

dire interdit par l'islam. A l'instar des talibans afghans qui ont détruit les statues des Bouddha, les islamistes touaregs expriment la face la plus abjecte de l'islam. Que dire de cette furie religieuse qui s'abat sur le Mali ? La Bruyère écrivait déjà que "c'est la profonde ignorance qui inspire le ton dogmatique" et Le Pasteur Martin Luther King disait que "rien

n'est plus dangereux qu'une sincère ignorance et une consciente stupidité". Ces islamistes violents et intolérants qui violent à la fois le Mali et ses populations sont la lie de l'humanité.

On ose espérer que la Communauté internationale ne va pas laisser impunément passer cette folie.

Savoirs

Un partenariat pour développer Wikipédia en Afrique

Une convention a été signée le 15 juin 2012 entre l'Institut français et l'Agence universitaire de la Francophonie afin de renforcer la coopération et les échanges entre les deux institutions.

Le partenariat porte sur le développement des formations universitaires francophones et la diffusion du débat d'idées : soutien aux départements d'études françaises (définition des curricula, mise en place d'une "démarche qualité" pour améliorer l'offre de cours, jumelages, suivi des étudiants) ; promotion des formations francophones d'excellence ; accompagnement de la formation continue des enseignants-chercheurs ; utilisation des réseaux sociaux ; organisation de séminaires communs autour du français à l'université ; identification d'intervenants et montage de manifestations communes en

matière de débat d'idées.

La signature de cette convention a été également l'occasion du lancement du programme Afripédia, en partenariat avec Wikimedia France.

Afripédia vise à favoriser le "développement numérique" de l'Afrique. Alors que l'essentiel des contributions sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia est aujourd'hui le fait de contributeurs du Nord, l'Institut français, l'Agence universitaire de la Francophonie et Wikimedia France souhaitent faciliter, en Afrique, la consultation hors ligne de Wikipédia ainsi que la production d'articles consacrés au continent noir et rédigés par des contributeurs africains. Le projet prévoit également des formations à l'utilisation de l'encyclopédie et à la production de contenus autour de projets Wikimedia.

www.wikimedia.fr/afripedia



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Consommation de combustible au Togo

Le gaz fait une percée mais le bois résiste

Le gaz ou le charbon, le charbon ou le bois. Lequel de ces trois combustibles est préféré par les ménages à Lomé ? Pourquoi ? Quels avantages ou quelles contraintes pour chacune de ces trois sources d'énergies ? Dans quelles conditions ces combustibles sont-ils accessibles ? Cesont des questions qui se posent au moment où toutes les tendances confirment que la crise énergétique ira s'accroissant. Les énergies de source locale utilisées dans les ménages sont essentiellement les combustibles ligneux (charbon de bois, bois de chauffe ou encore résidus de plantations agricoles). Sur le marché, les fournisseurs et les consommateurs de ces combustibles supputent les raisons de leurs préférences.

Etonam Sossou

De son vrai nom Fayosa Aliou, celui qu'on appelle amicalement «chef» dans son entourage s'est fait un nom et une réputation dans son métier de vendeur de charbon de bois. Il est établi au quartier Tokoin Dogbéavou, non loin de l'église des Assemblées de Dieu. Voilà trois ans qu'il se consacre au métier de vendeur de charbon de bois. Ces principales clientes sont les femmes de ménage et les restaurants publics de son quartier. Il ne passe pas un jour sans qu'il ne soit sollicité pour une livraison. Il se réserve sur ce que cela représente en termes de chiffre d'affaire mais au moins dit-il, avec un air sûr, «Je m'en tire à bon compte». Malgré tout, il pense que la période est plutôt morose pour son activité.

Les commandes se sont espacées. Sans trop de conviction, il estime que l'utilisation du gaz butane est pour quelque chose dans le ralentissement de la vente du charbon. Le gaz n'a plus connu cette année des périodes de pénuries. Peut-être que ces pénuries ne sont toujours pas loin, mais pour l'instant, le gaz est de retour. Il est à nouveau disponible et accessible à souhait, dans les grands centres urbains. Avec espoir, Fayosa Aliou imagine que la saison des pluies et le retour du froid apporteront des opportunités de marchés pour son charbon.

Christelle Lovia est une cliente sûre de M. Fayosa. Par semaine, ce sont deux sacs de charbon qu'elle achète auprès de son fidèle fournisseur. Le sac de charbon lui coûte 4700F, ce qui lui revient à 9400F de charbon par semaine, pour assurer le fonctionnement régulier de son restaurant ouvert six jours sur sept. A côté du charbon qu'elle utilise

abondamment, Mme Lovia utilise également le gaz. Le bois ne fait pas partie des combustibles qu'elle utilise pour la simple raison que «le feu de bois noircit les marmites beaucoup», ce qui ne facilite pas leur lavage. Dans certains ménages, l'utilisation du bois peut être déconseillée pour des raisons médicales. C'est le cas de la famille Noué au quartier Kagomé. Selon Sofia Noué, à cause de la fumée que dégage la combustion du bois, jamais on n'utilise le bois dans sa famille pour la cuisine. Sa mère est asthmatique. Le principal combustible dans cette famille est le gaz et souvent le charbon de bois.

Selon Mme Lovia, «le gaz est le meilleur» des combustibles. Plus pratique, hygiénique, moins cher, facile à allumer, elle apprécie le gaz. Malgré tout, elle ne peut se passer du charbon parce que le charbon aussi a ses atouts tout comme le gaz a des limites. Il semble que le gaz ne prévient pas avant de finir. «Vous pouvez être en train de préparer et c'est en ce moment que votre gaz vous lâche». Mais ce n'est pas pour cette raison que Mme Lovia préfère le charbon. «J'utilise le charbon parce que c'est plus rapide». En effet, explique-t-elle, avec le charbon, elle a la possibilité d'allumer plusieurs foyers à la fois. Nous l'avons constaté le mardi 26 juin dans son restaurant. Très tôt le matin, plusieurs foyers, exactement six fourneaux à charbon étaient allumés. Plusieurs marmites de sauces, une marmite de riz, une poêle de poissons, tous à la fois étaient au feu sur des fourneaux aux braises enflammées.

Pour le gaz, elle utilise une bouteille de 12 kg qui lui coûte 3800F avec une durée d'utilisation d'une semaine. Par contre, le charbon, lui, est vendu à



4700F le gros sac (sac de 100kg). Ce prix est jugé cher mais pour le chef du charbon, il se justifie. En tant que demi-grossiste, le charbon lui est livré par son patron qui dispose d'un camion de transport. C'est dans le grand nord, que le camion part chercher le charbon. Le sac est vendu sur place à 2500 FCFA. Le prix de 4700 à Lomé est justifié par le coût du transport (cherté du gas-oil), les différentes taxes mais aussi parce que «c'est difficile de trouver le charbon », clame avec force le chef.

Le bois fait de la résistance

C'est un constat que le foyer traditionnel fait de trois pierres disposées triangulairement est devenu plus rare. Si ces foyers sont encore très présents en milieu rural, ils ont été relayés en ville comme en zone semi-urbaine par des foyers de type nouveau, appelés des foyers modernes ou améliorés. Ils ont bénéficié d'une campagne médiatique et publicitaire qui les a imposés dans les ménages. Ces foyers sont adaptés pour le gaz et pour le charbon. Quid du bois ? Malgré les efforts de promotion du gaz et ces avantages indéniables, le bois de chauffe demeure la première

mérites du gaz, elle ajoute que «le gaz c'est pour les petites familles ».

Dans sa concession, le gaz est utilisé uniquement pour chauffer de l'eau ou à la limite réchauffer les repas. C'est devant sa concession que nous l'avons trouvée le mercredi 27 juin pendant qu'elle achetait le bois. Pour ce jour, elle a acheté 5000F CFA de bois. Nous avons compté exactement 21 morceaux de bois, «pour une consommation de 10 jours maximum», dit-elle. M. Fodjin qui l'a rejoint à côté du camion qui déchargeait le bois, renchérit, «20 000F de bois, c'est pour un mois et demi maximum» d'utilisation. Mme reconnaît cependant que «c'est le gaz qui est plus économique ».

En plus, le gaz a un prix fixe. Avec les vendeurs de bois, c'est toujours un marchandage. Les vendeurs de bois précisent que le bois n'a pas de prix. Le plein du camion peut rapporter 200 000F CFA, selon Sourou Bawera, un des transporteurs. Les transporteurs de bois se frottent les mains avec l'arrivée de la saison des pluies, disent-ils. Selon eux, en saison sèche, il y a beaucoup de camions qui transportent le bois, mais quand la pluie commence, beaucoup de camions vont garer parce que la tâche sera plus difficile avec la boue qui ne manquera pas. Le bois deviendra rare et son prix sera davantage relevé.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°183 DE LOTO KADOO DU 22 JUIN 2012

Nous assistons ce 29 juin 2012, au tirage N°184 de Loto Kadoo. Conformément aux règles de ce jeu, le tirage de ce vendredi s'est fait directement sans bonus, car les deux précédents se sont faits avec bonus.

Dame chance a été particulièrement généreuse avec les parieurs de la LONATO lors du tirage N°183 de Loto Kadoo. En effet plusieurs gros lots ont été recensés à ATAHPAME, BADOU, ANIE, AMLAME et la capitale.

Le point de vente 2381 situé à AMLAME, a enregistré un gagnant d'un lot de 500.000F CFA.

Les opérateurs 2111, 2110, 2451 et 7107, basés respectivement à BADOU, ANIE et ATAHPAME ont répertorié, un gros lot de 1.250.000F CFA, un gros lot de 1.750.000F CFA, un super gros lot de 2.250.000F CFA et un maxi gros lot de 6.500.000F CFA.

A LOME, les points de vente 7530, 5758, 7093 et 5748 ont enregistré deux lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA et un gros lot de 1.250.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°184 de Loto Kadoo du Vendredi 29 Juin 2012

Numéro de base

87

77

56

83

14

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 594 de Lotto Diamant du lundi 02 Juillet 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**

Transport

Quand les trottoirs et chaussées servent de parking

En l'absence de ces voies de stationnement, les trottoirs sont pris d'assaut par les automobilistes.

Lundi 25 juin 2012. Il est 13 heures. Les rues de la capitale économique et politique sont bondées de véhicules. Sur le boulevard du 13 janvier, la circulation n'est pas fluide. Alignés en file indienne, les véhicules sont presque à l'arrêt. Klaxons et vrombissements des moteurs se font entendre. De temps en temps, des voix s'y mêlent. Des insultes à l'endroit de ceux qui, pour certains automobilistes, seraient à l'origine de l'embouteillage. Même les motos taxis n'arrivent pas à se faufiler entre les véhicules. Puis, peu à peu, les véhicules avancent.

Pendant des minutes parfois, elles restent immobilisées. La raison ? C'est que, le trottoir et une bonne partie de la chaussée servent de parking aux usagers. Il devient alors impossible pour deux automobilistes de circuler simultanément sur une même bretelle. A chaque passage d'un camion, d'un bus ou de tout autre gros porteur, la circulation est bloquée, à cause de l'étroitesse de la chaussée. C'est ce spectacle qu'offrent quasiment toutes les rues de la ville de Lomé qui se distinguent par l'absence de parkings et par l'étroitesse de la

chaussée. «A quoi devrait-on s'attendre quand on construit des immeubles sans parking ?», s'interroge un conducteur de mototaxi bloqué dans la circulation.

Dans le registre de ces constructions sans parking, on retrouve des hôtels, les boulangeries, les restaurants, les banques, etc..... Face à cette situation, les automobilistes se trouvent dans l'obligation de garer leurs véhicules sur le terre-plein. Une autre difficulté à laquelle les usagers devront faire face même après la réhabilitation des routes.